

## **CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA SIGNALISATION ROUTIERE**

Le Maire présente les devis reçus pour la mise en place de la signalisation routière, panneaux et marquage au sol.

T1 : 3 691.05 € HT avec peinture résine  
SIGNAUX GIROD EST : 3 648.40 € HT (peinture normale)

Le Conseil Municipal retient l'entreprise T1 pour la réalisation du marquage au sol et la pose de signalisation routière.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE SUITE REAMENAGEMENT EMPRUNT**

Le Maire rappelle la décision du Conseil pour réaménager le prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne. Le dossier étant accepté, afin de régler les frais de dossier, le remboursement anticipé et les intérêts courus à la date du 01/09/2016, le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante :

Section Fonctionnement :  
Article 615221 : - 7 600 €  
Article 6682 : + 6 600 €  
Article 6688 : + 200 €  
Article 66111 : + 800 €

## **CONVENTION RELATIVE AU CALCUL DES ALLOCATIONS CHOMAGE DE M. DE MARNE PAR LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de ses missions optionnelles, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne propose aux collectivités et aux établissements publics affiliés, une assistance technique en matière d'assurance chômage.

Le Conseil Municipal :

- Décide de faire appel au Centre de Gestion de la Marne pour bénéficier de ses services ;
- Autorise le Maire à signer la convention relative au calcul des allocations chômage ;
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles et régler cette prestation de service au Centre de Gestion.

## **DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA QUOTE PART DES INDEMNITES CHOMAGE DE M. DE MARNE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune de Saint Hilaire-au-Temple était le principal employeur de M. Patrick de MARNE, licencié pour inaptitude physique, et que c'est donc à elle qu'il revient de verser l'ensemble des allocations chômage.

Il rappelle que M. Patrick de MARNE était employé :

- 10 h hebdomadaires à St Hilaire-au-Temple
- 08 h hebdomadaires à Dampierre-au-Temple
- 08 h hebdomadaires à Vadenay
- 04 h hebdomadaires à Cuperly
- 02 h hebdomadaires au groupe scolaire SIS Noblevesle

Le Conseil Municipal demande aux collectivités citées le remboursement des allocations chômage que la commune de St Hilaire-au-Temple versera à M. Patrick de MARNE, selon la quote-part du temps de travail qu'il effectuait respectivement dans chaque collectivité, ceci jusqu'à épuisement des droits.

## **PROJET D'AIDE AU FLEURISSEMENT INDIVIDUEL**

Le Maire propose d'offrir une barquette de fleurs aux habitants qui le souhaitent afin de contribuer à l'embellissement de la commune, avec la condition que ce soit visible de la rue.

Le Conseil Municipal approuve l'idée. Une information sera donnée avec bulletin réponse.

## **MANIFESTATION « LE JARDIN DES MOTS**

Les bénévoles de la bibliothèque présentent le projet de manifestation « Le jardin des mots ». C'est le 5<sup>ème</sup> festival départemental ; il a lieu tous les 2 ans et est organisé en partenariat avec l'Office du Tourisme et la bibliothèque départementale avec pour objectif de mettre en valeur le patrimoine vert.

Un spectacle sera organisé ; il est subventionné à 80 % par le département ; les organisateurs sollicitent l'accord des communes pour la prise en charge des 122 € correspondant à la part restant due, précisant que cette somme sera répartie entre les 3 communes adhérentes.

Le Conseil Municipal approuve le projet.

## **ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS**

Il est proposé de refaire le fascicule d'information qui est donné aux nouveaux habitants.  
Un pot d'accueil aura lieu le vendredi 2 décembre 2016 à 18h00.

## **INFORMATION PUBLIQUE SUR L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR**

Le Maire informe que le défibrillateur sera branché prochainement (la boîte est déjà fixée). Une démonstration publique aura lieu lors d'une date à définir avec le fournisseur.

## **DENOMINATION D'UN CHEMIN**

Un agriculteur sollicite la dénomination du chemin entre le passage à niveau (route de la Veuve) et les fermes LORIN afin de faciliter les livraisons de ses fournisseurs qui se guident maintenant par GPS.

Le Conseil Municipal retient la dénomination suivante : chemin de Vauprisière.